



L'Info-Relais

Relais Petite Enfance

3 place Saint Martin
25440 Quingey
relais.quingey@famillesrurales.org
03 81 63 72 05

Les permanences du relais

Le Mardi :

16h-19h, par téléphone

Le Mercredi :

9h-12h, par téléphone

Le jeudi :

13h à 16h par téléphone

Le Vendredi:

9h à 12h, par téléphone

L'animatrice peut également vous recevoir sur rendez-vous en dehors des heures de permanence.

Le journal du Relais Petite Enfance
de la Communauté de Communes Loue Lison
secteur de Quingey



Le Relais sera fermé le 26 et 27 mai et du 25 juillet au 15 août 2022

*** INVITATION ***

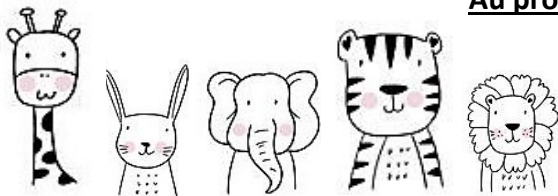
Anne et Estelle ont le plaisir de vous inviter
à l'inauguration des nouveaux locaux du Relais Petite Enfance
Vendredi 17 Juin à partir de 17h

Retrouvez nous, 3 place Saint Martin

Au programme : Goûter festif, petit concert et animations surprises !!!!

*L'apéritif pour petits et grands sera offert par le Relais
Vos gâteaux maison seront les bienvenus.*

*Vous pourrez même prolonger la fête en participant aux
marchés des saisons qui aura lieu place de l'église.*



Accès libre



Les animations

Ces temps collectifs gratuits s'adressent à toutes les assistantes maternelles, parents et enfants (de 0 à 6 ans) du secteur de la communauté de communes de Quingey. Nous proposons aussi ces temps collectifs aux gardes à domicile.

Ces rencontres sont conviviales, bienveillantes et permettent à tous les enfants de jouer, de créer des liens, de découvrir des activités.

Ces temps collectifs se déroulent tous les mardis matin de **9h30 à 11h30** sur différentes communes, sauf pendant les vacances scolaires.

- De 9h30 à 10h : Accueil
- De 10h à 11h : Animation
- De 11h à 11h30 : jeux libres, rangement.

Si vous souhaitez des renseignements sur les animations vous pouvez contacter Estelle par mail : relais.quingey@famillesrurales.org

mai 2022

- Mardi 03 à Chay** : Ludodou à la salle des fêtes
- Mardi 10 à Rurey** : Circomotricité avec Nils salle des fêtes.
- Mardi 17 à Quingey**: Circomotricité avec Nils sous chapiteau à Quingey (direction Ornans après la gendarmerie)
- Mardi 24 à Arc et Senans** : Eveil musical avec Tralalère à la salle des fêtes
- Mardi 31 à Chenecey** : Circomotricité avec Nils à la salle de convivialité

juin 2022

- Mardi 08 juin à Liesle** : Art plastique avec Delphine à la salle St Etienne
- Mardi 14 juin à Epeugney** : Atelier d'éveil avec Estelle à la salle de la Sorbonne
- Mardi 21 juin à Le VAL**: Atelier d'éveil avec Estelle à la salle des fêtes
- Mardi 28 Juin** : **Sortie à la ferme**
- Mardi 05 juillet** : Atelier d'éveil avec Estelle à Quingey



**LES P'TITS
BOUQUINS**

Vendredi 03 juin
à la médiathèque de Quingey
de 10h à 11h
Renseignements 03 81 63 72 05



Le matin : 8h30 à 11h30

<https://ludothèquesdouds.famillesrurales.org/>

Vendredi 13 mai à MYON /salle de convivialité

Vendredi 08 juillet à Epeugney /salle de la

Sorbonne

ludo.ludodou@famillesrurales.org



Premier Cri

Spectacle intimiste autour de la naissance

Mardi 17 mai à 20h
Espace culturel de Quingey

Mardi 14 juin à 20h
Médiathèque de Saint vit

Renseignements et inscriptions

à Quingey :

Relais : 03 81 63 72 05 ou

Médiathèque : 03 81 63 88 57

à Saint Vit :

Relais : 03 81 52 09 47 ou

Médiathèque : 03 81 87 00 99

Spectacle tout public à partir de 15 ans,

Suivi d'un temps d'échange avec les artistes et un-e professionnel-le de la naissance.

« Le voyage le plus court et le plus long que nous ayons à parcourir à l'échelle d'une vie, celui qui donne naissance aux bébés, celui qui donne naissance aux mères et aux pères, celui qui s'opère entre les mains des sages-femmes, des gynécologues obstétricien-ne-s... » compagnie Prune

<http://www.compagnieprune.fr/spectacle-premier-cri.html>

En partenariat avec RPE Quingey, les petits voyageurs, les Médiathèques de Quingey, Saint Vit et la Micro crèche de Quingey

CIRCOMOTRICITE

Mardi 17 mai

de 9h30 à 11 h sous chapiteau !
6 Route d'Ornans à Quingey

Parking sur le site à
coté du chapiteau



Sortie à la ferme de Chenèvre

Mardi 28 juin à 10h

Retrouvons nous sur ce beau lieu pour batifoler dans les verdoyants espaces naturels et rencontrer :

les chèvres, les poules et le **petit poney Pinocchio**.

Vous pourrez **Jardiner, Sentir, goûter des plantes, jeter un œil curieux** dans le fournil puis partager un pique nique tiré du sac.

Ne manquez pas ce rendez-vous !



Pour faciliter l'organisation **merci de vous inscrire au Relais**

>>>> Reporté en cas de pluie : le mardi 05 juillet

Adresse : la Chapelle sur Furieuse, à la sortie à gauche prendre chemin de Chenèvre.



Soirée conviviale des assistantes maternelles

Le Relais vous propose une

Soirée guinguette

Restaurant le Hameau du Fromage à Cléron

Vendredi 1er juillet

à partir de 20h

26€ le Menu Plat communiqué ultérieurement

Entrée et dessert à volonté

Réponse souhaitée avant le 18 juin



Convention collective de la branche du secteur du particulier employeur et de l'emploi à domicile

Clin d'œil sur quelques changements législatifs

Article 47.1 - 1er Mai

« Le 1er Mai est un jour férié chômé, s'il correspond à un jour habituellement travaillé par le salarié.

Le chômage du 1er mai n'entraîne aucune réduction de la rémunération du salarié. L'absence du salarié en raison du chômage du 1er Mai est assimilée à du temps de travail effectif pour la détermination de ses droits à congés payés et au titre de l'ancienneté.

Par exception, en raison de la nature et de la singularité des activités visées par la présente convention collective, les parties peuvent convenir que le 1er Mai est un jour travaillé par le salarié. En contrepartie, ce dernier bénéficie d'une rémunération majorée à hauteur de cent pour cent (100 %).

Indemnité de congés payés

Attention, dans le cadre d'un contrat en accueil sur 46 semaines ou moins, le versement de l'indemnité de congés payés par 1/12ème est supprimé de la nouvelle convention.

Si vous aviez choisi ce mode de paiement, pensez donc à réaliser un avenant avec la nouvelle modalité choisie, en référence à l'article 102.1.2.2 :

- « - soit une seule fois au moins de juin ;
- soit lors de la prise principale des congés payés
- soit au fur et à mesure de la prise des congés payés. »

Formation professionnelle 2022

Pensez à vous inscrire auprès de votre relais !

SST initiale :

- 8 et 15 octobre à Montferrand-le-Château

SST recyclage :

- 24 septembre à Grandfontaine
- 08 octobre à la MFR de Morre

Construire son projet d'accueil

- 22 octobre, 26 novembre et 3 décembre à la MFR de Morre

Favoriser le jeu libre et aménager les espaces

- 17 et 24 septembre à la MFR de Morre

Equilibre alimentaire et cuisine du quotidien

- 15 septembre, 1er octobre et 15 octobre à la MFR de Morre

Accompagner l'enfant avec un trouble déficit de l'attention et hyperactivité

- 3 décembre et 10 décembre 2022 et 7 janvier 2023 à la MFR de Morre

En projet dates à définir :

- ◆ **Droits et devoirs (21 heures)**
- ◆ **Langue des signes françaises (35 heures)**

Article 47.2 - Jours fériés ordinaires

« Les jours fériés ordinaires sont ceux énumérés par les dispositions légales et réglementaires de droit commun.

Les jours fériés ordinaires travaillés sont prévus dans le contrat de travail écrit.

À défaut, le travail un jour férié ordinaire ne peut intervenir que d'un commun accord écrit entre les parties.

En contrepartie du travail le jour férié ordinaire, le salarié perçoit, au titre des heures effectuées, une rémunération majorée à hauteur de dix pour cent (10 %) du salaire dû.

Le chômage d'un jour férié ordinaire tombant un jour habituellement travaillé, ouvre droit au maintien de la rémunération brute habituelle, si le salarié a travaillé pour le particulier employeur, le dernier jour de travail qui précède le jour férié et le premier jour de travail qui lui fait suite, sauf autorisation d'absence préalablement accordée.

Au sens des présentes dispositions, est entendu par « jour de travail » le jour qui aurait dû être travaillé par le salarié selon le contrat de travail ou le planning de travail qui lui a été remis par le particulier employeur.

L'absence du salarié en raison du chômage des jours fériés ordinaires est assimilée à du temps de travail effectif pour la détermination de ses droits à congés payés et au titre de l'ancienneté.



Actualisation sur monenfant.fr

Pensez à mettre à jour vos disponibilités, l'inscription seule ne suffit pas !

En effet, depuis le décret n°2021-1132 du 30 août 2021, relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil du jeune enfant, les assistants maternels ont l'obligation « de s'inscrire sur le site de la CAF monenfant.fr et de donner leurs disponibilités d'accueil au moins tous les 6 mois (avant le 1^{er} juin et le 1^{er} décembre) pour pouvoir renouveler leur agrément ».



Pour aller plus loin, vous pouvez retrouver :

- le décret sur [Légifrance](#)
- le [guide d'utilisateur du site monenfant.fr](#) à destination des assistants maternels

Land'art : mon soleil



Faites briller votre journée :
jouez avec la nature et ses couleurs,
et composez votre soleil !
Envoyez-nous vos photos !



Comptine

Soleil, montres-toi

Soleil, montres-toi
Soleil fais nous plaisir
Sors de ta cachette,
Fais pousser les pâquerettes,
Voler les papillons
Ramènes les hirondelles.
Réveille les coccinelles.



Idées lectures

(Livres disponibles gratuitement en prêt avec
« La petite bibliothèque du Relais »)



Un livre d'éveil avec des illustrations douces et poétiques, des matières à toucher et des couleurs adaptées aux bébés dès 6 mois. Mais aussi avec une vraie histoire à lui raconter et des textes conçus comme des comptines apaisantes pour bébé.



« Petit Renard est inquiet car il craint de ne plus être aimé de sa maman s'il fait trop de bêtises... Mais sa maman lui explique que leur amour durera toujours... quoi qu'il arrive ! Un album pour rassurer tous les enfants. »

Recette : Tarte soleil sucrée

Ingrédients :

- 2 rouleaux de pâte feuilletée pur beurre
- 1 pot de confiture de framboise
- 2 càs de sucre glace
- 1 œuf battu

Préparation :

Préchauffer le four à 180°C.

Déposer sur une feuille de papier sulfurisée une pâte feuilletée et étaler la confiture de framboise en laissant une marge de 1/2 cm au bord de la pâte. A l'aide d'un pinceau, humidifier cette partie et recouvrir avec la 2ème pâte feuilletée. Presser avec le dos d'une cuiller les bords à bord. Reprendre votre pinceau et passer l'œuf battu sur la tarte.



Placer au centre de la tarte soleil sucrée, un verre retourné et dessiner à l'aide de la pointe d'un couteau et sans percer la tarte le centre de votre soleil. Couper la tarte en 8 puis chaque part en 3 pour obtenir 24 rayons de soleil. Retirer maintenant le verre du centre de la tarte soleil et torsader chaque bande de pâte dans le sens que vous souhaitez.

Cuisson : 25 mn au four.

Saupoudrer la tarte soleil de sucre glace.



PORTE PHOTOS SOLEIL

Très facile à réaliser

- Avec une assiette en carton ou un cercle découpé dans un papier carton.
- Des pinces à linge en bois

- Des peintures de différentes couleurs
Peindre le cercle ou l'assiette en jaune proposez aux enfants d'utiliser une éponge c'est plus facile .

Puis peindre les pinces à linge de différentes couleurs

Coller les pinces à linge autour du rond jaune pour faire les rayons du soleil



Chaque jour, en arrivant l'enfant peut accrocher sa photo sur le soleil !

Retrouvez toutes les informations des Relais Familles Rurales du Doubs sur le web :
https://www.famillesrurales.org/relais_petite_enfance_franche_comte

Retrouvez nous sur la page
facebook du Relais :
Relais Petite Enfance de Quingey